

Chèque Culture et Sport · Saison 2022/2023

Soucieux de permettre au plus grand nombre d'enfants ramonvillois d'accéder au sport et à la culture, la municipalité et le centre communal d'action sociale (CCAS) ont lancé depuis 2017 le « Chèque Culture & Sport », pour les familles ramonvilloises, en fonction de leur quotient familial.

Comment ça marche ?

Si votre quotient familial est inférieur à 605 €, le CCAS prend en charge une partie du montant de la licence ou de l'inscription à une association sportive ou culturelle de la commune partenaire à hauteur de 50 € par an, par enfant âgé de 6 à 15 ans.

Par ailleurs, le « Chèque Culture & Sport » donne accès pour l'ensemble de la famille à un spectacle gratuit au Kiwi de Ramonville et à une projection au cinéma L'Autan.

Pour qui ?

- Enfants ramonvillois de 6 à 15 ans (nés entre 1/01/2007 et le 31/12/2015)
- Quotient familial inférieur à 605 €

Comment ?

1. **Récupérer le dossier de demande** à l'accueil de la mairie (guichet unique) ou du CCAS ou à l'école municipale d'enseignements artistique de Ramonville ou à la piscine municipale.
2. **Le remplir et le déposer** à l'accueil de la mairie (guichet unique) ou au CCAS de Ramonville (18, Place Marnac) ou par mail à ccas@mairie-ramonville.fr avec une copie des documents suivants :
 - attestation CAF (de moins de 3 mois) ;
 - avis d'imposition 2022 (sur les revenus de 2021) ;
 - attestation de préinscription ou d'inscription à l'activité choisie, si vous en disposez.
3. **Si vous êtes éligible au dispositif, le CCAS vous contactera** pour vous recevoir et vous délivrer votre « Chèque Culture & Sport » 2022/2023.
4. **Ce chèque devra être remis au club ou à l'association sportive ou culturelle pour lequel/laquelle il a été demandé.** La somme attribuée par le CCAS sera directement déduite du montant de la cotisation annuelle à régler auprès du club ou de l'association choisi-e. Le chèque n'est pas remboursable. Date limite de retour du dossier complet avant le 28/10/2022. **Aucun dossier incomplet ne sera accepté.**

Renseignements généraux

Prénom et nom du/de la responsable légal-e

Adresse

Téléphone

E-mail

Enfant·s	Prénom	Nom	Date de naissance	Activité choisie (culture ou sport)
Enfant 1				
Enfant 2				
Enfant 3				
Enfant 4				

Est-ce une première demande ? Oui Non

Votre enfant a-t-il déjà pratiqué une activité culturelle ou sportive ? Oui Non

Si oui laquelle ?

Pièces à fournir

- Attestation CAF (de moins de 3 mois)
- Avis d'imposition 2022 (sur les revenus 2021)
- Attestation de pré-inscription ou d'inscription si vous en disposez

Date de dépôt de la demande



Signature

